

**Délibération n°36/2025**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS** : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, M.-F. ORTHOLAND, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY

**EXCUSES** : D. BALME (pouvoir à Valérie CAZAUX), D. METZGER (pouvoir à Joël BRAISAZ), T. LE FORESTIER (pouvoir à Marianne FOUILLÉ), C. SCORDEL (pouvoir à Renaud BOUVIER),

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT** : Sylvain VALLON

**Convocation du 19 juin 2025**

**OBJET : CULTURE  
TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026**

Madame Marianne FOUILLÉ explique que la programmation culturelle de la commune de Saint-Paul de Varces nécessite que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux événements culturels de la prochaine saison.

Le but de la programmation est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres et des esthétiques différents, alliant divertissement et réflexion.

Les tarifs sont en cohérence avec ceux pratiqués dans la métropole.

Tarifs adulte

A : Plein tarif 12€

B : Tarif réduit 5€

Le tarif réduit s'applique sur présentation d'une pièce justificative, aux jeunes de 12 à 18 ans, aux étudiants, aux personnes en situation de handicap, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

C : Gratuité pour les moins de 12 ans

Les tarifs de chaque événement s'appliquent selon ces conditions (hors concert du 4 octobre, spectacle du 21 novembre et animation du 28 mars où les billetteries sont gérées par les associations ou compagnie de théâtre).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250624-2025\_36-DE

Sur le rapport de Madame Marianne FOUILLÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de la saison culturelle 2025-2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,  
Cécile CURTET  
Le 24 juin 2025**



Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0